

LE

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 4,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIÉL.
6 heures du mat.	5 d. au-dessus de 0.	75 deg.	27 pou. 11 lign.	N.-O.	Incert.
Midi.	5 d. au-dessus	66 deg.	27 pou. 11 lign.	Idem.	brouil.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	chases.		Age.
7 h. 23 min.	11 h 30 m. 29	4 h 13 min.	Nouvelle lune.		7



Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2^m.

Paris, à la Librairie-Correspondance de P. Just, rue de Gaillon, n° 15, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgoin et C^o, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;

32 francs pour 6 mois ;

64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Lyon, 4 novembre 1837.

Le *Courrier de Lyon*, qui a attaqué si fréquemment le tiers-parti, qui a répudié M. Jars, blâmé sévèrement M. Sauzet, qui a défendu avec une énergie bien remarquable le projet de loi de disjonction, et qui voulait l'établissement de tribunaux spéciaux pour tous les crimes politiques; le *Courrier*, l'émule du *Journal de Paris*, fait des avances au tiers-parti: il oublie ses anciens ressentiments, il oublie les blessures qui ont été faites par M. Dupin au système d'intimidation, et déclare aujourd'hui, avec une assurance qui aurait droit d'étonner si on ne connaissait toutes ses variations, qu'il n'y a pas de dissidences entre le centre droit et le centre gauche.

Que signifiait l'importance qu'il attachait à la loi de disjonction? était-ce donc un jeu, une comédie? Alors pourquoi a-t-il si violemment attaqué M. Jars dans ces derniers temps? pourquoi l'a-t-il signalé comme un homme dangereux pour la politique d'ordre qui convient seule au pays? Il est vrai que le *Courrier*, après avoir fait tous ses efforts pour faire échouer M. Jars, a engagé les partisans de M. Reyre à voter pour lui.

Quoi que nous attachions peu d'importance aux modifications ministérielles qui peuvent s'opérer en ce moment, quoiqu'à nos yeux le pays n'ait rien à y perdre ou à y gagner, il est utile de bien constater le mouvement qui s'est produit dans les dernières élections: elles ont été dirigées contre les doctrinaires; elles leur ont arraché l'espoir d'avoir dans la nouvelle chambre une majorité dévouée; elles ont donné une sanction nouvelle au vote de la chambre contre la loi de disjonction.

Le jour où cette loi a été rejetée, le jour où la loi d'apanage a été retirée, le système doctrinaire a été vaincu: il n'avait pas encore été complètement développé, et nous aurions vu chaque jour se produire les conséquences qui devaient en résulter. Après les lois d'intimidation seraient venues les lois d'organisation sociale; on aurait entouré le trône d'une noblesse nouvelle, ayant non-seulement titres et blasons, mais encore fiefs et privilèges; la pairie aurait reconquis l'hérédité; on aurait classé par hiérarchie les diverses industries; la presse ministérielle aurait été mieux organisée et les lois de septembre rigoureusement appliquées; la garde nationale aurait cessé de commander directement ses officiers, et sans doute nos lois électorales auraient été révisées. Tel était le but définitif des doctrinaires, telles étaient leurs tendances. Les députés du centre gauche les ont entrevues, se sont effrayés; hommes de la bourgeoisie avant tout, ils ont eu l'instinct de conservation: de là le rejet des lois de disjonction et la scission, de là aussi le progrès qui s'est fait dans les élections. Les dissidences qui ont amené cette rupture sont donc de quelque valeur, et nous avons droit de nous étonner que le *Courrier* qui les a si souvent signalés les regarde aujourd'hui comme chimériques.

Personne ne se méprendra sur la politique nouvelle des doctrinaires: elle est le résultat de leur défaite électorale; habitués à dissimuler leurs véritables pensées, à ajourner la réalisation de leurs projets, ambitieux avant tout d'avoir le pouvoir, ils rompent avec leurs doctrines les plus chères; ils oublient ou feignent d'oublier qu'il y a un an à peine ils avaient eux-mêmes une ligne profonde de démarcation entre eux et le centre gauche, ils feignent d'oublier les at-

Léon Iriarte.

Don Léon Iriarte est né à Pampelune, d'une famille honorable mais pauvre; au commencement de 1809 et à l'âge de 18 ans, il s'engagea comme volontaire dans la division de Navarre sous les ordres de D. Xavier Mina qui ne tarda pas à le distinguer et lui donna pour secrétaire à D. Félix Sarasa. Après des services signalés, D. Francisco Ezpoz y Mina, successeur de D. Xavier, fut porté-drapeau dans le 1^{er} de hussards; il ne tarda pas à être nommé capitaine dans ce même corps. Il assista à la prise de Puente, Estella, Tafalla, Sanguesa, Muez, Lumbier, Jaca et Aragosse, et aux combats de Rocaforte, Aybar, Casena, Laba, Egea, Ayerbe, Tarazona, Urbaga, Tubar, Magneru, Lerin, Almas, Las dos Hermanas, etc.; il déploya partout beaucoup de bravoure et des connaissances militaires qui lui valurent l'estime de ses chefs, l'admiration de ses compagnons d'armes et l'affection des habitants de la Navarre.

A la fin de cette longue et sanglante lutte, et lorsque la constitution de 1812 fut abolie par le honteux décret de Valence, un grand nombre de choses survint qui dut réduire au désespoir les patriotes espagnols. Iriarte prit part à la conspiration de Pampelune de 1812, une conspiration qui échoua et qui avait pour but le rétablissement des libertés nationales. Iriarte fut arrêté et plongé dans un cachot qu'il ne quitta qu'au mois de mars 1820, après avoir souffert toutes les privations que pouvait inventer l'esprit étroit et despotique de Ferdinand VII et de ses exécuteurs des hautes œuvres le comte Espeleta, vice-roi de Navarre à cette époque, et le juge-commissaire du gouvernement, D. Martano Gonzalez. On sait que ces hauts fonctionnaires employèrent la torture, sans pouvoir arracher une déclaration qui pût mettre sur la voie du plan de conspiration et de ses auteurs.

Enfin le 1820 et la promulgation de la constitution de 1812 furent connus; le jour où le serment devait être prêté par les habitants de Pampelune et une heure avant la cérémonie, la population se précipita vers la prison où Iriarte était encore enfermé; on enfonça les portes et on désigna Iriarte comme le chef bien-aimé de la liberté (Mina en était le premier).

taques du *Journal de Paris*, de la *Paix* contre les hommes qui le dirigent.

Le *Courrier*, qui marchait dans la même voie, se gardait bien de dire qu'il n'y avait pas répulsion entre ces deux parties de la chambre; il se gardait bien d'énumérer comme il le fait avec tant de complaisance les services rendus par le centre gauche à la monarchie: il faisait à peu près autant de cas des services de M. Dupin que de ceux de M. Barrot ou de M. Laffitte. Alors la doctrine marchait la tête haute, confiante dans son audace, dans ses succès passés; encore quelques efforts, et elle croyait renverser à jamais toutes les résistances. Les faits ont prouvé qu'elle n'avait ni la force ni la science, car elle n'a su ni prévoir sa chute ni l'empêcher; ils prouvent qu'elle n'a même pas le courage de ses opinions: aussi trouvons-nous bien étranges les hommes qui s'effraient au seul nom de doctrinaires, et qui les redoutent.

Nous avons, nous, plus de confiance dans le pays et dans son intelligence; ils ne nous paraissent ni bien dangereux ni bien à craindre. Chaque fois qu'ils oseront se montrer ce qu'ils sont, ils tomberont, soit par des votes parlementaires, soit par l'indignation publique.

Les voilà maintenant qui prennent une nouvelle attitude; ils n'ont plus d'arrogance, ils se font paternels et cauteleux: à tout prix ils veulent dominer la nouvelle chambre; c'est pour cela que leurs journaux ne veulent plus des anciennes classifications de partis; c'est pour cela qu'on ne voit plus de dissidences possibles entre les hommes du centre droit et le tiers-parti; c'est pour cela que le *Courrier* ne voit dans la chambre que deux camps distincts, celui qui veut la monarchie constitutionnelle et celui qui, à des titres différents, ne veut pas de cette monarchie. Peu s'en faut qu'il ne déclare positivement qu'il n'a plus de rancune contre M. Barrot; encore un pas vers la conciliation, et il fera peut-être l'éloge de cet orateur: l'opposition radicale seule est exclue de la majorité qui doit gouverner le pays.

Ceci prouve ce que l'on savait depuis long-temps, que M. Guizot qui se fait à l'occasion théoricien tient plus au pouvoir qu'à ses idées, que ses adeptes ont la même passion que le chef de l'école; qu'ils sont flexibles et malléables, et habiles à tirer parti des situations.

Toutes leurs avances de conciliation ne sont qu'un moyen de reprendre leur ancienne influence. — Quoi qu'ils fassent, les dissidences passées existeront long-temps encore; ils les ont établies, elles ne se détruiront pas au gré de leurs désirs: elles dérivent de la nature même des choses, car elles tiennent à des divergences de principes. Le tiers-parti s'est attaché assez sérieusement à la lettre de nos institutions, les doctrinaires ont prouvé qu'ils n'en faisaient que fort peu de cas. Le tiers-parti a quelque vénération pour la révolution de 1789, les doctrinaires acceptent la révolution de 1789 et celle de 1830 comme des catastrophes.

Nous n'avons pas de sympathies pour les hommes du centre gauche, tant s'en faut: nous n'oublions pas leurs actes passés; nous savons qu'ils ont partagé avec les doctrinaires la triste avantage de faire triompher la force sur le droit, de substituer des lois d'exception à des droits sacrés; nous savons qu'ils ne sont étrangers ni à la corruption qui domine notre époque ni aux violences qui l'ont accompagné. Nous devons cependant indiquer les nuances qui les séparent des doctrinaires et signaler la nouvelle transformation de ce parti.

Pendant la guerre civile de 1820 à 1823, Iriarte se distingua encore dans les combats de Monreal, Echauri, Benavarre, Carrascal, etc.; il eut toute la confiance des généraux Espinosa, Sanchez Salvador, Zarco del Valle, Torrijoz et Lopez Banos.

Lorsque la fatale solution de cette guerre eut enlevé temporairement toute espérance aux patriotes, il se rendit à Londres où il eut long-temps à souffrir toutes les privations de l'exil; car, soit désintéressement, soit fierté, il ne reçut aucun traitement du gouvernement anglais. Il prit part à la malheureuse tentative de 1830, et il était au nombre des braves du bataillon sacré.

Lorsque la mort de Ferdinand VII permit aux émigrés de rentrer en Espagne, Iriarte sacrifia noblement ses ressentiments personnels (il avait eu à se plaindre du gouvernement libéral en 1823). Ses services le portèrent au commandement des tirailleurs sous les ordres immédiats du général Lorenzo. C'est depuis cette époque qu'il n'a cessé de payer de sa personne et de déployer la plus grande activité. Il s'empara à Sanguesa du chef carliste El Rojo avec sa nombreuse guerilla, lorsque l'expédition de Guerguén était de retour de la Catalogne; il s'empara de la guerilla de Baracel à Larrasoana; il prit part à l'affaire de Noain où, avec deux bataillons incomplets, il fit tête à sept bataillons qui le cernaient, sous les ordres de Zumalacarre; il se distingua dans les mémorables journées de Carrascal, d'Oteiza, au passage du pont de Belascoain et dans d'autres combats glorieux si on considère son corps toujours peu nombreux. Il est vrai que les troupes constitutionnelles ont essuyé de nombreuses défaites, mais il faut l'attribuer à l'impéritie de leurs chefs; mais surtout où Iriarte s'est présenté, ce mot de déroute n'a pas été connu.

On peut en appeler aux nombreuses populations de la ligne, appelée ligne droite de Pampelune, qui ont été témoins des terribles efforts tentés sur ce point par Iriarte; que ces populations disent s'il a perdu la plus petite partie des nombreux convois qu'il a escortés de la frontière de France à Pampelune au milieu des plus grands dangers: que les habitants de l'Aezcoa et des autres vallées constitutionnelles disent s'ils ne comptaient

29 NOVEMBRE 1830.

On lit dans le *National*:

Les Polonais ont célébré, pour la septième fois, sur la terre étrangère, leur glorieux anniversaire du 29 novembre. La séance a été ouverte, à Paris, sous la présidence d'un des amis les plus chaleureux et les plus persévérants de la cause polonaise, M. de Lasteyrie. MM. Antoine Ostrowski, sénateur, Branicki, nonce, Mierolawski et Gzymala ont prononcé des discours qui ont fait une profonde sensation, et on a entendu avec le plus vif intérêt la lecture d'une pièce de vers français sur la journée du 4 novembre 1794, composée par M. Christian Ostrowski. La séance s'est terminée par le compte-rendu du général Sznayd, au nom de la commission des fonds de l'émigration, et ce n'a pas été l'incident le moins touchant de cette patriotique réunion.

Ces fonds proviennent des dons des réfugiés eux-mêmes, qui se condamnent aux plus dures privations pour subvenir aux besoins des plus nécessiteux, et en particulier de ceux qui ne reçoivent pas de subsides du gouvernement. Le montant de cette contribution volontaire, qu'on a appelée à juste titre *l'impôt fraternel*, a produit, depuis quatre années, environ 60,000 fr.

L'insurrection du 29 novembre est l'un des coups de main les plus audacieux et les plus brillants de l'histoire contemporaine. Cette journée est bien digne d'occuper une place élevée dans le souvenir des peuples.

Au jour fixé par les conjurés, vers sept heures du soir, dix-huit braves marchent sur le belvédère, résidence du grand-duc Constantin. Tandis que neuf d'entr'eux occupent toutes les issues, les neuf autres pénètrent dans les appartements, culbutent les sentinelles et s'emparent du palais d'où le czarévitch venait de s'enfuir. Pendant ce temps, deux cents étudiants engageaient le combat avec les Russes, et luttaient en héros contre un régiment de cuirassiers de la garde impériale. Bientôt les porte-enseignes se répandent à cheval dans la ville, en criant: « Aux armes! » Le célèbre 4^e de ligne, une batterie de la garde à cheval, les grenadiers de la garde polonaise, des régiments en garnison à Varsovie et le bataillon de sapeurs viennent se joindre aux conjurés, et, en quelques heures, l'héroïque Pologne avait reconquis sa nationalité.

Mais, par malheur, il semble qu'il ait toujours été dans les destinées de la Pologne de combattre pour la civilisation et de ne recueillir, pour prix de son dévouement, qu'ingratitude et trahison. Pendant plusieurs siècles, ce peuple guerrier avait formé, pour ainsi dire, les barricades de l'Europe contre la barbarie. Le courage avec lequel il avait repoussé les invasions sans cesse renaissantes des Tartares, des Moscovites, des Turcs et des Russes, l'avait fait surnommer le portier de l'Europe, et n'avait pas peu contribué à protéger l'établissement des nations européennes.

Et cependant, quand la Russie, la Prusse et cette même Autriche que le sabre de Sobieski et de ses Polonais venait de préserver du joug ottoman, se réunirent, par une infâme alliance, pour démembrement la Pologne, le reste de l'Europe vit consommer le crime sans s'émouvoir de l'énormité de l'attentat et des dangers que cet événement devait lui préparer un jour.

Vaincus par le nombre et par la trahison, mais jamais domptés, toujours prêts à courir sus à leurs oppresseurs, les Polonais n'ont depuis laissé échapper aucune occasion de revendiquer, les armes à la main, leur antique et glorieuse nationalité, et chacune de leurs insurrections a été, pour la France en particulier, un immense service.

En 94, la France était aux prises avec les rois de l'Europe ligués contre notre révolution; Kosciusko appela aux armes les enfants de la Pologne, et cette puissante diversion empêcha long-temps les czars de la Russie de se mêler aux redoutables coalitions formées contre notre liberté et notre indépendance.

A la suite du désastre de Praga, qui termina cette généreuse insurrection, les débris de cette héroïque et malheureuse nation

pas sur la victoire lorsqu'Iriarte se trouvait au milieu d'eux; que les généraux Cordova et le baron de Meer, que le ministre de la guerre comte Almodovar, que le général Lebeau (Conrad ne peut plus parler), disent l'estime qu'Iriarte avait inspirée même à ses ennemis; qu'ils disent la manière habile dont il avait organisé l'espionnage dans la Navarre, espionnage le moins coûteux du trésor; qu'ils disent la sécurité qu'inspirait sa présence et les brillantes qualités qui le recommandaient à l'affection de tous.

Et cependant cette série non interrompue de services a été récompensée avec du plomb! Est-il possible de se persuader qu'Iriarte eût terminé sa carrière, le 16 novembre, sous le coup d'un conseil de guerre réuni à la hâte, et sous l'inspiration de la peur! Quel était le crime de Léon? Est-ce pour avoir apposé son nom sur un document qui avait pour but d'organiser en Navarre une sorte de demi-indépendance comme en Catalogne? Est-ce pour n'avoir pas comprimé, lorsqu'il était lui-même forcé d'obéir à des soldats mutinés? Les lois militaires punissent-elles de mort les délits qu'elles ne définissent pas et qu'elles n'indiquent même pas?

Lors même qu'Iriarte eût été coupable, ses services ne méritaient-ils pas qu'on donnât connaissance à la régente de cette sentence si brusque et si inattendue? Pourquoi cette hâte que rien ne justifie? pourquoi enfin cette condamnation dont certes la discipline militaire n'aura pas à s'applaudir, mais dont les carlistes se réjouissent à bon escient?

(Sentinelle des Pyrénées.)

SIMPLE LETTRE AUX COLONS D'AFRIQUE.

Colons de l'Algérie,

Du séjour des morts où je suis avec la révolution de juillet, les manches à gigot, la Pologne, les souliers à boucles, le patriotisme des électeurs censitaires et la réputation de philanthropie de l'homme au petit manteau bleu; du séjour des morts, j'ai apprpris les doléances que vous gémissiez, les pétitions que vous écriviez, les prières que vous psalmodiez à l'effet d'obtenir

vinrent chercher asile dans nos armées et partager notre bonne ou mauvaise fortune. Tout ce qui reste des armées d'Italie et du Rhin peut dire les exploits et le dévouement des légions de Knazievicz et de Dombrowski. Depuis cette époque jusqu'à la fin de la guerre, plus de 200,000 Polonais ont péri les armes à la main pour la cause de la France; leurs ossements sont mêlés partout aux ossements français: en Egypte, à Saint-Domingue, sur tous les champs de bataille de l'Europe, depuis Cadix jusqu'à Moskow. Ils avaient été de puissants auxiliaires dans les jours de triomphe; seuls entre tous nos alliés, dont quelques-uns nous abandonnèrent au milieu des batailles, seuls entre tous, ils nous restèrent fidèles dans l'adversité. Les Polonais étaient aussi sous Paris en 1814, au milieu de nos désastres.

En 1830, pour la seconde fois en moins d'un demi-siècle, au moment où le czar Nicolas rassemblait ses armées pour fondre sur notre pays, les Polonais se sont encore levés avec audace contre l'ennemi de la France, et sans calculer le nombre... Destinés à faire contre nous l'avant-garde d'une nouvelle coalition, ils se sont retournés contre le corps de bataille.

Les ministres avaient jadis, pour détourner de leur tête la terrible responsabilité du sang versé sur les rives de la Vistule, dénoncer la révolution de Pologne comme un soulèvement intempestif provoqué par de coupables agitateurs; les documents trouvés à Varsovie dans les papiers abandonnés par le grand-duc Constantin ne permettent pas de douter que l'empereur Nicolas ne préparât une attaque contre la France, et que l'insurrection de Varsovie n'ait arrêté la marche de ses armées.

La Pologne s'offrit donc encore une fois, avec ce dévouement chevaleresque qui la caractérise, en holocauste pour la défense de la civilisation et pour le salut de la France. Que firent les gouvernements de l'Europe, et en particulier le gouvernement français, pour arracher ce peuple martyr à l'extermination?

Tous, comme en 1772, restèrent spectateurs passifs de cette lutte inégale et sanglante. Le gouvernement français voulait à tout prix obtenir de l'empereur Nicolas qu'il reconnût les changements survenus en France à la suite de ce qu'il appelait dans ses lettres confidentielles la catastrophe de juillet. Pour mériter les bonnes grâces de ce puissant empereur, il fallait bien abandonner les Polonais à ses vengeances.

Aussi, observateur scrupuleux de la neutralité promise, non-seulement le gouvernement français n'arma point pour défendre ses alliés, il ne daigna pas entrer en relation avec les révoltés de Varsovie! Le *gouvernement polonais*, disait le ministre des affaires étrangères Valachowski dans un rapport à la diète, *n'a rien reçu de celui de France, pas même un courrier!* Et tandis que le sang polonais coulait sur les bords de la Vistule, nos beaux esprits du ministère et des chambres renouvelaient les déplorables subtilités du bas-empire, dissertaient pour savoir si dans les paroles touchantes du roi sur les malheurs de la Pologne on devait trouver l'espérance, la certitude ou l'assurance que la nationalité polonaise ne périrait pas.

Ces amis, proscrits, trahis par la fortune, devaient au moins s'attendre à une généreuse hospitalité: il y avait là pour le gouvernement même une dette d'honneur. On leur jeta une modique aumône, comme à des malheureux; et encore ce subside est-il tantôt réduit, tantôt mis en question.

L'histoire demandera un jour un compte sévère au gouvernement de Louis-Philippe; mais que le peuple conserve à nos alliés proscrits ses sympathies et sa reconnaissance, et l'honneur français sera sauvé.

Il a été fortement question à la bourse de Paris du 2 décembre d'un projet financier que M. Fould doit soumettre à la chambre relativement à l'amortissement. Ce serait le projet de M. Laffitte avec quelques modifications. Ce bruit a contribué à faire baisser le 3 p. 0/0.

C'est mardi prochain que l'académie royale de Lyon doit procéder à ses élections semestrielles. M. Rivet, préfet du Rhône, est sur les rangs pour une place de titulaire. On assure que son élection sera vivement disputée.

AVIS.

Le directeur des postes de Lyon a l'honneur de prévenir le public que, désirant donner plus de facilité aux habitants éloignés de la direction, il a demandé et obtenu l'autorisation de faire recevoir les dépôts d'argent au bureau supplémentaire, rue Luizerne; ce bureau est également chargé de payer les mandats de poste lorsqu'ils n'excéderont pas cent francs.

Cette mesure recevra son exécution à partir du 5 décembre 1837.

Le 24 novembre, à Romans, les soies se sont bien soutenues; le marché a été actif:

le duc de Nemours pour vice-roi de l'Algérie. Quelle mouche vous pique, mes bons amis? On n'a pas d'exemple d'un vœu si saugrenu, depuis la mémorable histoire des grenouilles qui demandaient un roi.

Tous les goûts sont dans la nature, c'est connu depuis fort long-temps. Il y a des gens qui ont un indicible plaisir à se souler avec du trois-six ou de l'esprit de vin; on en a vu qui mangiaient du chardon et des herbes crues; on cite des poètes qui adoraient le clair de la lune, et nous avons tous été témoins que le *Constitutionnel* a eu jusqu'à vingt-trois mille abonnés. Et cependant, quoique ces exemples solennels soient bien faits pour nous prémunir contre tout étonnement que pourraient causer les goûts extravagants et baroques, le goût prononcé que vous manifestez pour un vice-roi me plonge, je vous l'avouerai, dans la plus profonde surprise. On viendrait me dire qu'il y a des hommes qui rongent avec délices les marteaux des portes cochères, ou qui broutent avec volupté les manteaux dans la rue sur les épaules des passants, je répondrais, sans m'ébahir: « C'est possible. » Mais, lorsqu'on est venu m'apprendre que les colons de l'Algérie sont friands d'un roi et le réclament à grands cris, les bras me sont tombés, et je me suis écrié: « C'est incroyable. »

Dans quel but soupirez-vous si singulièrement après un roi? A quoi bon le roi demandé?

« Avec un vice-roi, dites-vous, la conservation de la colonie sera assurée et l'intégralité du territoire maintenue. » Vive, en effet, un roi pour maintenir l'intégralité du territoire! — Exemples: le sultan à qui la Russie enlève chaque matin des lambeaux de Turquie; la reine d'Espagne, qui met met Cuba en vente, et dont l'Angleterre avale les ports l'un après l'autre, sans qu'on s'en aperçoive à Madrid.

« Un vice-roi gouvernera avec unité et libéralement, et fera cesser l'arbitraire sous le joug duquel nous gémissons. » Vive, en effet, un roi pour garantir les libertés et chasser l'arbitraire! — Exemples: le roi de Hanovre qui vient de supprimer la loi de l'état, et le roi de Bavière qui vient de refaire à sa guise le budget que la chambre des députés avait amendé.

12 à 14 d. f. 24
14 à 16 d. f. 23 50
A Aubenas, le 25 novembre, il y a eu peu d'activité; les prix des soies étaient très-bien tenus:
10 à 12 d. f. 24 soies ordinaires.
9 à 10 d. f. 25 à 25 50 soies de Joyeuse.
12 à 14 d. fr. d'ordre, 4/5 coc. f. 27 à 28
9 à 10 id. 3/4 id. 28 50 à 29.

Lundi, entre dix et onze heures du matin, le jeune Messat (Gilbert), enfant de 10 ans, s'est laissé tomber, par accident, dans un puits de cent pieds de profondeur en construction dans le clos Pailleron, à la Croix-Rousse; il en a été retiré mort, et transporté immédiatement chez ses parents désolés.

Vendredi, vers six heures et demie du soir, un individu a brisé un carreau de la devanture de M. Lespinasse, horloger, quai St-Vincent, n° 61, et a enlevé une tringle garnie de montres. Dans sa précipitation, il en a heureusement laissé tomber quelques-unes; mais il a pris la fuite avec les autres, et il a été impossible de rattraper cet audacieux voleur.

Le même jour, à la même heure, il a été soustrait une pièce d'étoffes dans un magasin rue Mercière, près l'enseigne du *Bras-d'Or*.

Paris, 2 décembre 1837.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Un journal ministériel revient ce matin sur la distribution qui a été faite, l'avant-dernière nuit, d'un écrit imprimé ayant pour titre: *Moniteur républicain* (1). Ce journal est assez intelligent pour déclarer que cet écrit, à en juger par les injures que renferme la première partie, émane plutôt de l'imprimerie de la légitimité que de celle de la république. Nous ne nous permettrons pas cette accusation qui est grave et que rien ne prouve. On ne doit pas diffamer plus un parti qu'un homme.

De l'insinuation de la feuille ministérielle on peut conclure deux choses: d'abord, que le parti démocratique inspire par sa conduite calme, régulière, un respect qu'on ne lui accordait pas autrefois. On n'ose plus aujourd'hui traiter l'opinion représentée par MM. Garnier-Pagès, Arago et Cormenin comme un délire dangereux, et MM. Martin (du Nord), Chégaray et autres n'oseraient plus appeler sur eux qui l'ont embrassée les colères sanglantes d'une nouvelle St-Barthélemy.

Une autre conclusion qu'il faut tirer des paroles de ce journal, c'est que le ministère a reconnu l'impossibilité d'exploiter les frayeurs de la chambre au profit de sa politique, ou du moins que ses amis l'ont reconnue pour lui.

Quel que soit l'auteur de l'imprimé prétendu républicain, distribué sous les portes cochères, nous sommes convaincus que ce n'est pas un républicain qui l'a fait. Au reste, nous devons dire que, malgré tous nos efforts, il nous

(1) Cette pièce a été répandue dans Paris, au dire de la *Gazette des Tribunaux*, sous les portes cochères, dans les allées et dans les lieux voisins des casernes et des corps-de-garde:

Le prospectus est surmonté d'une vignette représentant un homme du peuple, presque entièrement nu, placé derrière une barricade, le fusil à la main; autour de la vignette on lit ces mots: « Fraternité, an XXXVI. — Prudence, courage, persévérance. — Unité, égalité. »

Cette pièce, dit la *Gazette*, contient tous les lieux-communs républicains répétés dans les écrits déferés aux tribunaux et saisis dans les sociétés populaires qui se sont succédés dans les premiers temps de la révolution. Il commence par l'avis suivant:

« Notre journal paraîtra irrégulièrement, mais à des époques très-rapprochées, sans timbre, sans cautionnement, sans aucune des entraves fiscales apportées à la liberté de penser par les renégats de 89 et de 1830. Nous attaquerons la forme du gouvernement établi le 7 août 1830 par les 219 usurpateurs de la souveraineté nationale; nous parlerons contre la royauté, contre le ridicule respect dû à la charte et aux lois bâclées contre le peuple. Nous ferons l'apologie des faits politiques qualifiés crimes et délits par les gens du roi; nous provoquerons même sans scrupule aucun à la haine, au mépris, au changement et à la destruction du gouvernement du roi et des classes aristocratiques. Nous ferons en un mot tout ce qui nous est défendu sous peine d'amende, prison et guillotine.

» Nos mesures sont prises pour obtenir une grande publicité. Nos relations avec les citoyens de toutes les classes, avec les employés même du gouvernement, nous permettent de répandre chacun de nos numéros à 10,000 exemplaires. Les fonds sont fournis par quelques patriotes dévoués, etc. »

» Sous un vice-roi, toutes les ressources du budget seront employées au bien de la colonie et ne seront point livrées au gaspillage. » Vive, en effet, un roi pour faire régner l'économie et soumettre les dépenses à un contrôle sévère! — Exemples: les états monarchiques de l'Europe qui sont presque tous obérés et en déficit, ce qui n'empêche pas les grosses listes civiles, les gros traitements, les grosses dilapidations de florir et s'épanouir à l'aise.

« Avec un vice-roi, la guerre sera bien vite terminée, et la colonie pacifiée ne sera plus sujette à des désordres et à des déchirements intérieurs. » Vive, en effet, un roi pour faire cesser immédiatement la guerre étrangère et la guerre civile! — Exemples: la reine d'Espagne qui se bat depuis trois ans contre un prétendant, sans être plus avancée aujourd'hui que le premier jour; la reine d'Angleterre, aux oreilles de qui l'Irlande fait incessamment retentir le cri de *rappel de l'union*, et qui demain peut-être aura perdu le Canada.

« Un vice-roi aurait bien plus de majesté et jetterait un éclat bien plus vif sur le pays. » Vive, en effet, un roi pour l'éclat et la majesté! — Exemples: le roi Othon, de Grèce, dont la majesté est éblouissante au point qu'il est impossible de la voir, et la reine Maria, de Portugal, dont l'éclat est si brillant qu'il tiendrait à peu près le juste-milieu entre le train de maison d'une marchande de la rue Saint-Denis et celui d'une danseuse de l'Opéra.

Voilà donc les avantages que vous espérez de l'institution d'un vice-roi... Va-t-en voir s'ils viennent! Tels sont les résultats qu'une royauté, selon vous, est seule capable de produire... Attendez-les sous... le palmier.

Mais il est une chose à laquelle, imprudents, vous n'avez pas songé peut-être. C'est qu'avec un vice-royauté vous aurez une cour, et avec une cour, des courtisans. Une cour! des courtisans!... vous ne savez pas ce que c'est, vous autres colons, vivant là-bas dans vos terres, au milieu d'un pays quasi barbare. Mais si vous le savez, vous vous signeriez bien vite, et bien vite diriez: *Vade retro*.

Le voisinage des courtisans ne vaut rien aux hommes sim-

a été impossible d'en trouver un exemplaire, et nous soupçonnons fort qu'on n'en a imprimé que le nombre nécessaire pour qu'on en pût occuper la publicité.

— Si nous en croyons une correspondance, datée de Bone, 5 novembre, Achmet ne serait pas si abattu qu'on le dit; il posséderait encore assez de ressources, et il attendrait seulement, pour prendre sa revanche, que la garnison de Constantine fût assez affaiblie pour être obligée de se renfermer dans la Casbah, comme celle de Tlemcen l'a été dans le Méchouar.

Si le gouvernement avait pris la ferme résolution de conserver Constantine, l'armée n'aurait pas dû s'éloigner de cette place sans avoir anéanti la puissance d'Achmet, ce qui n'était pas aussi difficile qu'on le pense. Le chef couloughi n'exerce aucune influence morale sur la population arabe, et, pour achever sa ruine, il suffirait de prendre à la solde de la France les tribus guerrières qui lui sont hostiles.

— C'est décidément à mardi prochain qu'est fixée la cérémonie funèbre qui doit avoir lieu aux Invalides pour l'enterrement du lieutenant-général Dammont.

— La réorganisation de la légion d'artillerie de la Seine devient de plus en plus probable, mais les bases en seraient toutes nouvelles. Une des dispositions du projet donnerait aux artilleurs un uniforme presque semblable à celui des chasseurs, de manière à effacer une distinction qui a toujours inspiré des craintes ou des rivalités jalouses. La légion d'artillerie n'aurait pas de canons attribués exclusivement à son service et confiés à sa surveillance, et pour tout ce qui concerne l'exercice qui ne serait pas absolument considéré comme de rigueur, les artilleurs trouveraient à Vincennes tout ce qui serait nécessaire à leur instruction.

— On compte encore cette année, à la faculté des lettres, six professeurs qui ne professent pas: M. Royer-Collard, qui n'a pas paru dans sa chaire depuis plus de vingt ans; M. Boissonnade, qui a un suppléant depuis plusieurs années; M. Guizot, professeur d'histoire moderne, suppléé par M. Lenormand, qui disserte sur l'histoire ancienne; M. Clerc, doyen de la faculté, pour qui l'exemple de ses collègues sinécristes est devenu contagieux; M. Villemain, qui, il est vrai, abandonne l'intégralité de ses appointements à M. Gerusez, son suppléant; et M. Cousin, qui ne montre pas le même désintéressement.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Toulon, 28 novembre 1837.

Il ne se passe pas de jour qu'il n'arrive à Bone ou qu'il n'en parte des détachements de troupes. Ceux qui arrivent viennent avec des malades, et ceux qui partent escortent de nombreux convois de vivres et de munitions. Les routes en sont encombrées: c'est un va-et-vient continu. Les nouvelles de Constantine portent que la garnison y est tranquille et occupée à des travaux de fortifications. On a établi dans cette place la même police qu'à Alger. Les Arabes qui se présentent aux marchés doivent y venir sans armes. Les indigènes qui s'étaient enfuis à l'approche des Français commencent à revenir et à reprendre leurs habitudes. Les mosquées sont ouvertes et assez fréquentées. Les mesures de police sont plus sévères dans la nuit; à une certaine heure la circulation est défendue: aussi tout y est calme. Les tribus qui ont suivi la fortune de l'ex-bey regagnent leurs foyers. On dit qu'Achmet a demandé l'intervention du grand-seigneur pour rentrer dans sa capitale, soit à main armée, soit par négociation. En attendant, il se tient à l'écart.

Les communications entre Bone et Constantine sont très-fréquentes, mais il faut d'assez fort détachements pour les assurer; les hommes isolés courent de grands dangers. Plusieurs ont payé de leur vie l'imprudence qu'ils avaient eue de ne pas suivre les convois ou de s'en éloigner trop. Un bon nombre d'étrangers arrivent à Bone et s'acheminent vers Constantine. Des agents du commerce sont réunis avec des projets d'établissements.

L'aspect de Bone est aujourd'hui bien changé; tout y est en mouvement, tout y est très-animé. Pour peu que le gouvernement nous seconde, la province de Bone et les fertiles plaines qui avoisinent Constantine deviendront le centre de grandes opérations; ce sera un écoulement pour l'exubérance de nos populations du Nord qui trouveront là un asile et du travail. Le feu a pris ce matin à l'hôtel de la préfecture maritime.

ples et honnêtes. Je l'ai dit ailleurs: y passer est fâcheux, y demeurer est impossible, à qui du moins ne veut être ni valet ni mendiant.

Vous seriez bientôt l'un et l'autre. Habitant près d'eux, vous feriez ce qu'ils font. A la cour tout le monde sert ou veut servir: l'un présente la serviette, l'autre le vase à boire. Chacun reçoit ou demande salaire, tend la main, se recommande, supplie. Mendier n'est pas honte à la cour: c'est toute la vie du courtisan. Dès l'enfance, appris à cela, voué à cet état par honneur, il s'en acquitte bien autrement que ceux qui mendient par paresse ou nécessité. Il y apporte un soin, un art, une patience, une persévérance, et aussi des avances, une mise de fonds: c'est tout, en tout genre d'industrie. Gueux à la besace, que peut-on faire? Le courtisan mendie en carrosse à six chevaux et attrape plus tôt un million que l'autre un morceau de pain noir. Actif, infatigable, il ne s'endort jamais: il veille la nuit et le jour, guette le temps de demander, comme vous celui de semer, et mieux. Aucun refus, aucun mauvais succès ne lui fait perdre courage. Il n'est affront, il dain, outrage ni mépris qui le puissent rebuter. Econduit, insiste; repoussé, il tient bon; qu'on le chasse, il revient; qu'on le batte, il se couche à terre. *Frappe, mais écoute et donne*. Du reste, prêt à tout. On est encore à inventer un service assez vil, une action assez lâche, pour que l'homme de cour, je ne dis pas s'y refuse, chose inouïe, impossible, mais n'en fasse point gloire et dévouement.

Vous, quand vous aurez vu les riches demander, chacun recevoir des aumônes proportionnées à sa fortune, tous les honnêtes gens abhorrent le travail et ne fuir rien tant que d'être soupçonnés de la moindre relation avec quiconque a jamais pu faire quelque chose en sa vie, vous rougirez de la charrie, vous renierez la terre votre mère, et l'abandonnez! Et vos enfants dont l'âge et l'inexpérience sont faciles à pervertir! qu'une fois entendent parler de cette honnête vie et d'un lieu non lié d'eux où l'on gagne gros à se divertir, à flagorner et à ne rien faire: à ces nouvelles, je vous demande, qui les pourra faire: à ces nouvelles, je vous demande, qui les pourra faire, qu'ils n'aillent d'abord voir ce que c'est? Et, l'ayant vu, au-

les pompes à incendie du port y sont allées. De nombreuses corvées de marins provenant de divers bâtiments servent ces pompes, et dans peu d'heures on s'est rendu maître de feu.

Tous les capitaines de vaisseau ont été appelés hier en conseil hôtel de la préfecture maritime pour y agiter des questions d'intérêt; celles de l'amélioration du système des classes, de la liste du jury, signent en ce moment une pétition en suite celle des moyens à prendre pour la formation d'une école de canonage à bord des bâtiments. Cette réunion était présidée par M. le vice-amiral Lemarrans. Plusieurs officiers, qui avaient fait une étude particulière de la matière qui s'agitait en ce moment, se proposaient d'émettre leur opinion.

Faits Divers.

On lit dans le *Courrier de la Moselle* : Les officiers en retraite de Metz ayant au moins douze francs de pension, et portés, à ce titre, sur la deuxième liste de la liste du jury, signent en ce moment une pétition à la chambre des députés, dans le but d'obtenir la jouissance des droits électoraux.

Cette pétition, qu'on nous a fait l'honneur de nous communiquer, appuie d'excellentes raisons la réclamation d'aider si juste et si naturelle des signataires. Nous souhaitons vivement qu'elle devienne pour toute la France le point de départ de pétitions analogues.

La cour d'assises de Douai vient de clore sa session par la condamnation aux travaux forcés à perpétuité et à exposition sur la place de Lille d'un ex-notaire, convaincu de faux en écritures authentiques.

Un homme à la figure hâve et fatiguée, portant un costume dont le misérable délabrement révélait une origine semi-militaire, s'arrêtait devant la boutique de M. Mequereau, rue de la Barillerie, 16. Après un moment d'hésitation, cet homme, élevant la main à l'étalage de la boutique, s'empara de deux chemises qu'il mit tranquillement sous son bras; puis, se retirant à quelques pas, il s'arrêta, portant un regard douloureusement résigné sur les spectateurs que la bizarre hardiesse de son action avait rassemblés.

« Sauvez-vous, malheureux ! lui dit d'une voix émue un jeune avocat qui lui avait vu commettre cette soustraction de deux chemises. — Non, répondit cet homme, j'attends qu'on m'arrête ! » Et effectivement, bientôt appréhendé par les agents, toujours nombreux et actifs dans les environs, il fut conduit au poste et de là chez le commissaire de police du quartier du Palais, M. Jennesson. « Qui a osé vous pousser à commettre ce vol ? lui demanda ce magistrat, étonné de sa résignation et de sa franchise. — Hélas ! monsieur, c'est le besoin, la faim, répliqua ce malheureux. » Puis il raconta qu'il se nommait T...; que, formé par suite de blessures du service des équipages de mer, il était arrivé à Paris depuis environ dix jours pour travailler de l'ouvrage dans l'état de menuisier, qui est le plus honnête des métiers, sans amis, sans domicile, sans ressources, et le besoin seul l'avait poussé à commettre une action coupable, pour être conduit dans une prison, où du moins on se trouverait à l'abri des horribles pensées où peuvent se produire la faim et le désespoir.

Ce malheureux, dont les antécédents, consignés sur un honorable état de service, sont irréprochables, a été écroué au dépôt de la préfecture de police, bien que M. Mequereau, le négociant de la rue de la Barillerie, au préjudice de qui la soustraction avait été opérée, ait formellement refusé de porter plainte contre l'infortuné T..., pour qui se montrèrent sans doute indulgents les dépositaires du sévère mandat de la vindicte publique.

Il y a un an environ, M. Chateau, marchand de plâtre, la barrière d'Enfer, perdit un portefeuille contenant, outre divers papiers de peu d'importance, une somme de 22,000 fr. de billets de banque. Dans l'espoir de récupérer cette somme, M. Chateau fit de nombreuses recherches qui malheureusement furent sans succès; force fut donc à ce négociant de ne plus s'inquiéter de cette perte, et de la mettre, autant que faire se pouvait, en oubli.

Avant-hier, au moment où, après avoir donné le coup de feu au maître à ses ateliers, M. Chateau se disposait à

sortir, un facteur se présente et lui remet une lettre timbrée de Paris, qu'il ouvre en hâte, mais au bas de laquelle ne se trouve aucune signature; cette lettre était conçue en ces mots :

Monsieur, C'est entre mes mains qu'est tombé le portefeuille que vous avez perdu; cette trouvaille a semblé pour moi un acte de la providence, car elle m'a aidé à former un petit établissement dont le succès n'était pas douteux pour moi, et que je projetais depuis long-temps. Je garde donc les valeurs qui vous appartenaient, ou plutôt je vous les emprunte; car, à compter du jour où je les ai eues en ma possession, je prétends vous servir exactement l'intérêt de votre somme à 6 p. 0/0. Le premier paiement, que je vous ferai tenir sous deux jours, comprendra la première année. A l'avenir, ce sera par terme trimestriel que vos intérêts vous seront servis.

J'ai l'honneur, etc.

Effectivement, M. Chateau vient de recevoir, dans une bourriche de gibier expédiée de Montmirail (port payé par un inconnu), un mandat sur la poste, de la valeur intégrale d'une année d'intérêts de son argent (1,320 fr.). L'honnête et bienveillant plâtrier s'est résigné à subir cet emprunt forcé, et a même formellement déclaré qu'il ne voulait faire aucune démarche pour découvrir quel pouvait être son débiteur.

Variétés.

DE L'ASSOCIATION DES DOUANES ALLEMANDES.

La Suisse doit-elle prendre part à cette association ?

La question que nous posons ici n'est certes pas facile à résoudre, et, de quelque manière que nous y répondions, nous sommes assurés de blesser quelque intérêt. Cependant nous devons l'aborder; nous devons d'autant plus le faire que bon nombre de voix se sont élevées en Suisse pour que notre pays se joigne à l'association prussienne. Mais nous réclamons avant tout l'indulgence des personnes qui pourraient jeter les yeux sur ces lignes, les prévenant d'avance que nous ne pensons point discuter la question à fond, et examiner tous les arguments que l'on peut avancer pour sa solution en oui ou en non. L'espace d'ailleurs manquerait pour cela.

Nous devrions peut-être faire précéder la question que nous nous sommes proposés d'examiner d'une autre question plus générale, celle de savoir si la Suisse doit s'associer à un système de douane quelconque. Mais comme d'un côté aucune voix ne s'élève en faveur de notre union au système français, sarde ou autrichien, et que d'un autre côté le système allemand est beaucoup plus rapproché qu'aucun autre des principes suivis en Suisse, ce que nous dirons du système allemand pourra s'appliquer à plus forte raison à tous les autres qui nous entourent.

Mais pour remplir notre tâche de la manière la moins incomplète possible, pour résoudre la question, autant que faire se peut, par des faits existants, et ne pas nous lancer dans des raisonnements qu'on pourrait croire peu en accord avec l'expérience, il sera peut-être convenable de donner en peu de mots un exposé du système suivi en Suisse et de ses résultats; c'est ce qui sera essentiellement l'objet de cet article. Adam Smith, le rénovateur de la science de l'économie politique et le fondateur du système universellement adopté par les auteurs les plus habiles, avait demandé avant tout la réalisation sous tous les points de vue du principe que les disciples de Quesnay n'avaient proposé que d'une manière exclusive : *Laissez faire et laissez passer*. Il avait demandé la liberté entière du commerce et de l'industrie, pensant que chaque individu est mieux à même de conduire ses propres affaires que le gouvernement, toujours mal placé pour se mêler des intérêts privés. L'honneur était réservé à la Suisse de mettre en pratique ce grand principe, ce qui du reste n'était qu'une conséquence naturelle du système social qu'elle suivait et suit encore. En Suisse, les manufacturiers et les commerçants sont complètement livrés à eux-mêmes; le gouvernement ne se mêle en rien de leurs affaires, et ne les protège par aucun droit perçu sur les importations et exportations. La seule exception à cette règle est le droit dit fédéral qu'on lève à la frontière de la confédération sur l'importation des marchandises étrangères, à l'exception des objets nécessaires à la satisfaction des premiers besoins de la vie, et dont le produit est versé par les cantons des frontières chargés de sa perception dans la caisse militaire fédérale. Mais, dira-t-on, l'association prussienne ne fait pas autre chose. Cela est vrai quant au principe, mais la manière dont on le met à exécution est bien différente. Les droits perçus par la confédération suisse ne peuvent s'élever plus haut que deux batz par quintal de quelque marchandise que ce soit, tandis que ceux levés aux frontières de l'association allemande s'élèvent souvent jusqu'à 20, 30, 40 p. 0/0 de la valeur des objets importés, et même plus

Le ténor Manti met dans tout son rôle une chaleureuse expression. L'air ajouté, d'Anna Bolena, lui vaut de nombreux applaudissements. On ne peut, en effet, phraser avec plus de goût et une méthode plus sévère. Mme Cavaletti surmonte avec une grande habileté les difficultés de la partie qui lui est confiée. Elle est du reste bonne comédienne et sa voix est d'un timbre très-agréable. Quant à M^{lle} Alessi, son contratlo produit sur l'assemblée un effet qui se traduit constamment par des bravos ou par ce murmure d'approbation plus flatteur encore que les applaudissements.

On assure que la troupe italienne nous restera cet hiver. Ce sera une bonne fortune pour notre théâtre. *La Straniera* de Bellini est à l'étude. On donne, demain mardi, la sixième représentation de *la Norma*.

Mercredi nous serons appelés à juger *la Camaraderie*, de l'auteur du *Mariage de raison*. Nous souhaitons que cet ouvrage ne ressemble en rien aux *Indépendants*, du même écrivain, qui viennent d'éprouver au Théâtre-Français un revers dont les productions de l'auteur de *l'Ours* et *le Pacha* avaient été préservées jusqu'ici. Si la censure n'existait pas, il y aurait aujourd'hui un vaste champ pour la comédie politique, mais ce ne serait pas le père de *Bertrand et Raton* qui en serait le Molière; il n'est pas assez indépendant pour cela.

L'Ambassadrice, qui figure depuis bien long-temps au bas de l'affiche, devrait se hâter d'arriver sur la scène. La réputation de l'opéra français, gravement compromise ici par la chute de *la Double Echelle*, a besoin d'un succès pour lutter contre l'opéra italien. M^{lle} Toméoni remplira le rôle de l'ambassadrice. Nous en sommes bien aise. Nous pourrions l'entendre, sans crainte pour elle, déployer ses brillantes qualités tant soit peu dépay-sées dans les rudes compositions d'Halévy et de Meyer-Beer.

A. R.

quait pour certains objets. Les droits perçus par les douanes d'autres pays équivalent souvent à une prohibition totale.

Cela étant, on peut dire que l'industrie et le commerce sont parfaitement libres chez nous, et la concurrence étrangère n'est exposée à aucune entrave, du moins à aucune entrave assez grande pour la faire cesser; grand et vivant exemple de la rectitude des principes posés par l'économie politique, et qui semblerait devoir être suffisant pour confondre tous les sectateurs de cette tutelle exercée partout ailleurs par les gouvernements sur les particuliers. Peut-on croire, en effet, que, dans un pays où la législation est entre les mains du peuple, un pareil système, qui proclame l'abandon de chacun à ses propres forces, pourrait subsister, s'il était contraire aux intérêts généraux et privés? L'expérience a prouvé que précisément le contraire a lieu. En 1820, la diète, sur les représentations de plusieurs marchands et fabricants, essaya d'introduire un système protecteur qui fut en quelque sorte une repré-saille du système prohibitif adopté en France; le système dura quelques mois, et tomba bientôt sous le poids de l'opinion de presque toute la nation suisse qui le couvrait de réprobation. Sans doute que les espérances que donna la France, et qui ne se réalisèrent pas, de baisser les droits qu'elle percevait sur l'importation de nos marchandises, contribuèrent pour quelque chose à cette chute de ce système de repré-sailles; mais elles n'auraient jamais pu faire la chose à elles seules, si un sentiment intérieur n'eût dit aux Suisses que le système qu'on venait d'établir était fort loin d'être le meilleur.

En 1837, cette même autorité s'est prononcée à l'unanimité contre l'accession du pays au système allemand, et cela sur l'avis d'une commission d'hommes éclairés et fort entendus dans le commerce. Peut-on croire de plus que, si ce système était destructif du bien-être, le pays qui l'admet pourrait croître en prospérité, au point que presque chaque industriel et commerçant possède quelques biens-fonds à lui appartenant, ou agisse avec des capitaux qui sont sa propriété; que, dans les principales villes commerçantes et manufacturières, il y ait encore beaucoup de capitaux à prêter aux industriels étrangers, et qu'une population heureuse, plus heureuse peut-être que partout ailleurs, se multiplie dans une proportion qui ne présente absolument rien d'inquiétant, comme cela a lieu dans bien des pays?

Notre système semble donc avoir pour lui la sanction de l'expérience générale de toute la Suisse, et le consentement de tous les membres de notre population. Qu'on aille par contre en France et partout, on entendra des plaintes s'élever contre le système d'entraves et de fausse protection dont le commerce et l'industrie sont chargés. De qui proviennent ces plaintes? des consommateurs peut-être, qui doivent payer les objets dont ils ont besoin à un prix plus élevé? Non, de ceux-là même qu'on veut protéger malgré eux et qui ne demandent rien tant qu'une libre concurrence.

« Le grief le plus légitime, a dit la chambre de commerce de Lyon lors de l'enquête commerciale ordonnée par le ministère en 1832, qu'on puisse élever contre le système suivi en France, c'est qu'il suppose à peu près que chaque peuple peut se suffire à lui-même, que chacun peut trouver sur son sol et dans son industrie tout ce dont il a besoin. Cette supposition a quelque chose de vrai, à savoir que chaque peuple doit autant que possible tirer parti de toutes les ressources que lui offre le sol sur lequel Dieu l'a placé. Mais si ce principe est vrai, il en est un autre qui ne l'est pas moins: c'est que les divers peuples sont entourés de circonstances particulières, et que chacun d'eux est plus propre à telle ou telle production, à telle ou telle industrie, et chacun d'eux a intérêt, non pas à tout faire, mais à faire principalement ce qu'il sait le mieux faire, et la libre concurrence seule peut lui permettre de faire de nouveaux progrès dans le bien-être. » Aussi, grâce au système prohibitif actuellement suivi en France, la détresse devient-elle toujours plus grande, surtout dans les provinces méridionales: les demandes des étrangers pour les vins, les eaux-de-vie, les soieries, diminuent de jour en jour, parce que le système de prohibition met l'étranger dans l'impossibilité de les payer; nous pourrions en donner pour preuve des chiffres tirés de rapports officiels.

Tel n'est pas le cas de la Suisse: notre industrie n'est protégée par personne; nos industriels sont éloignés de toutes les places de commerce d'où ils tirent leurs matières premières; ils doivent les faire venir de ports de mer éloignés et situés dans les états qui nous font une guerre de douanes; ils n'ont point de moyens de communication faciles par eau ou par terre pour les faire arriver chez eux.

S'agit-il de débiter leurs produits, les mêmes difficultés et de plus grandes encore se rencontrent, car ils sont entourés de mille lignes de douanes qui ôtent à la marchandise toute possibilité de débit dans les pays voisins. Eh bien! c'est égal; nos fabricants, à mesure que les marchés voisins leur sont interdits, redoublent d'activité, et sous ce point de vue toutes ces prohibitions ne leur font que du bien; et au lieu de s'endormir sur l'oreiller des lois protectrices, ils vont chercher des marchés dans le lointain et y soutiennent la concurrence avec les produits des fabriques des pays où le système protecteur est vanté comme le seul moyen de faire prospérer l'industrie. Depuis que la France, l'Autriche, la Sardaigne, ont à peu près interdit aux objets de fabrication suisse l'entrée de leurs frontières pour être vendus dans leur intérieur, depuis que l'union des douanes allemandes ne l'a permise que sous des conditions plus ou moins onéreuses, a-t-on vu l'industrie suisse tomber en décadence? Nullement; des chiffres, si l'espace nous permettait de les donner un peu en détail, suffiraient pour convaincre qu'elle est en plein état de prospérité et de progrès. Sans doute elle a eu des moments de stagnation inévitables, et assez pénibles pour faire naître des craintes fondées en apparence; mais toujours elle a repris force et vigueur, et nos produits vont maintenant faire concurrence avec les produits étrangers sur les marchés de la Turquie, de l'Egypte, des Indes et de l'Amérique. Et cependant aucun de nos gouvernements cantonnals ne s'en est mêlé, la diète encore moins; tous nos industriels sont abandonnés à leurs propres forces. Ils auraient d'ailleurs le temps de périr de faim avant que ce corps fût venu à bout de réunir une majorité pour prendre quelque mesure décisive; mais aucun d'eux ne meurt, tous prospèrent au contraire, grâce au système suivi.

Tous ces faits ne parlent-ils pas maintenant suffisamment haut en faveur de la liberté commerciale et industrielle? et ne suffisent-ils pas déjà pour nous décider à résoudre d'une manière négative la question que nous avons posée en commençant cet article? Cela semblerait devoir être ainsi; cependant nous aborderons la question d'une manière plus spéciale relativement aux douanes allemandes: c'est ce qui sera l'objet de l'article suivant.

CH. ARCHINARD.
(*Nowelliste vaudois.*)

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

rents, adieu le champ qui paie si mal un labeur sans fin, quand quelques gerbes au bout de l'an pour tant de fatigues, de sueurs. On veut chaque mois toucher des gages, et non s'attendre à des moissons; on veut servir, non travailler. De là, mes amis, tout ce qu'engendre l'oisiveté, plus féconde encore quand elle est compagne de la servitude.

Voilà pourquoi vous devez redouter une vice-royauté à Alger à Constantine: moins, comme je vous l'ai déjà dit, pour la vice-royauté elle-même qui pourrait vous être seulement inutile, que pour la cour, son accompagnement obligé, qui vous entraîne nécessairement fatale et pernicieuse. Les cours, autres que la corruption, étendent partout leur influence; il n'est nul qui ne s'en ressente, selon la distance où il se trouve. Les plus gâtés sont les plus proches.... Et vous que la faveur spéciale de la providence fait vivre dans un coin privilégié, à l'abri de toute espèce de cour, vous iriez supplier ou vous lamenter pour en avoir une au milieu de vous! A Dieu ne plaise! car si cela était il ne faudrait point transporter seulement une vice-royauté en Afrique, mais aussi un Charenton.

Feu PAUL-LOUIS COURIER. (*Charivari.*)

BULLETIN DRAMATIQUE.

L'opéra italien a décidément pris faveur à Lyon. *La Norma*, depuis son apparition, a constamment attiré le monde dilettante du Grand-Théâtre. Cette partition, parsemée de mélodies suaves et terribles, est exécutée avec beaucoup d'ensemble. L'orchestre, sous la direction habile de M. Pellizzari, déploie une vigueur et une précision inaccoutumées. L'ouverture, composée par cet artiste, figure avec honneur près de l'œuvre de Bellini. Elle a, comme l'opéra, un caractère grave et sombre sur lequel se dessine un allegro qui forme un contraste piquant. Nous avons remarqué un solo de violoncelle plein de charme et de mélancolie.

SIROP DE LAIT D'ANESSE.

Tout le monde connaît les propriétés du Lait d'Anesse dans les MALADIES DE POITRINE, dans la PULMONIE, les ASTHMES, TOUX, RHUMES, CATARRHES, OPPRESSIONS, etc. : la difficulté de se procurer ce précieux remède a décidé les chimistes à composer avec ses principes un médicament qui en eût toutes les propriétés. M. Borelly, pharmacien, est, après des essais multipliés parvenu à concentrer dans un sirop toutes les vertus médicamenteuses du Lait d'Anesse, et trois cuillerées de ce sirop étendues dans un verre d'eau tiède ou d'infusion de fleurs pectorales équivalent à une tasse de ce Lait. Le sirop de M. Borelly peut être pris par les enfants à la dose de deux cuillerées, matin et soir.

Le sirop de Lait d'Anesse se vend à sa pharmacie, 4 fr. 50 le flacon, 2 fr. 25 c. le demi-flacon. (156)

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

Maux de gorge, enrrouements, oppressions, épuisements, palpitations, et toutes les MALADIES DE POITRINE sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du SIROP DE STOECHAS D'ARABIE : la haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix : 4 fr. et 2 fr. le flacon, à la PHARMACIE PÉRENIN, RUE PALAIS-GRILLET, N° 23, A LYON.

(6837) Il a été perdu mardi au soir, 28 novembre, dans le trajet de l'hôtel du Nord au quai St-Clair, n° 11, un portefeuille en maroquin jaune foncé, renfermant un passeport au nom de M. Cougnard et divers papiers sans valeur.

On offre 10 fr. de récompense à la personne qui le rapportera au bureau du journal.

(106) Etude de M^e Dugueyt, notaire à Lyon.

A VENDRE. — Terrains propres à recevoir des constructions, situés à la gare de Vaise, divisés par lots de différentes grandeurs et de divers prix, variant depuis 50 c. le pied métrique jusqu'à 1 f. 50 c. et au-dessus ; la division en est faite avec ouverture de rues et places.

S'adresser à MM. Dugueyt et Casati, notaires à Lyon, dépositaires des plans de tracé et de division, et chargés de traiter.

(6835) A VENDRE. — Bon fonds de café bien achalandé, situé place des Terreaux.

S'adresser au bureau du journal.

(4521) A LOUER DE SUITE.

Bel appartement tout parqueté, boisé, verni et tapissé, composé de sept pièces avec balcon, au 1^{er}, et autres plus petits aux étages supérieurs, sur le quai de la Charité, au coin de la rue Perrache.

S'adresser au portier.

A VENDRE DE SUITE, à Lons-le-Saunier (Jura).

Une pharmacie dont le propriétaire est décédé depuis peu. S'adresser, pour les renseignements, chez M. Boissonnet, pharmacien, à La Guillotière, et chez M^{me} veuve Rebour, rue du Collège, à Lons-le-Saunier. (4535)

(6832) Un sac de militaire, contenant des effets-hardes, a été entreposé par une personne vêtue de noir chez quelqu'un, depuis la Pyramide de Vaise jusqu'au quartier St-Jean ; les personnes qui en auraient connaissance sont priées de le rendre au café de la Tribune, rue Bourbon, à Perrache. Il y aura récompense.

(6825) Le sieur AVANZINO, traiteur, petit passage de l'Argue, prévient le public qu'il quitte son établissement le 1^{er} décembre 1837, pour le transporter dans le grand passage de l'Argue, escalier I, au 1^{er}. Le public est prévenu qu'il trouvera toujours une cuisine bien servie et à des prix très-modérés.

Il se propose de servir des diners composés de quatre plats, trois de dessert, avec une demi-bouteille de vin, à 1 f. 25 c., et 1 f. 50 c. avec la bouteille. Il ose se flatter que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites de la propreté et de l'activité qui régneront dans le service, ainsi que de la variété des mets.

ESCALIERS EN FER.

QUAI ST-ANTOINE, N° 26, A LYON.

Les escaliers construits en spirale, dans le genre de ceux du Palais-Royal à Paris, remplaceront avantageusement ceux en bois de la même forme ; ils ne coûtent qu'environ la moitié du prix de ces derniers ; ils occupent beaucoup moins d'espace, et peuvent très-facilement se démonter et se transporter d'un magasin dans un autre.

Ce genre d'escalier, qui offre le double avantage d'une élégance admirable et d'une grande solidité, convient principalement pour servir de communication entre des magasins du rez-de-chaussée et ceux de l'entresol ou du premier étage, des salles de café et des billards ou estaminets.

Les personnes qui désireraient en faire construire sont invitées à voir celui qui vient d'être placé par M. Plumet dans les bureaux de MM. Chenaud père, fils et Courrat, commissionnaires, quai du Rhône, bâtiment de l'Hôtel-Dieu. (6834)

MALADIES SECRÈTES

RÉCENTES ET INVÉTÉRÉES ;

DARTRES.

24 mille francs de récompense ont été votés au docteur OLLIVIER, pour l'efficacité de ses agréables BISCUITS DÉPURATIFS seuls approuvés par l'Académie de médecine.

Pharmaciens dépositaires : à Lyon, Vernet, place des Terreaux. — Tarare, Michel. — Villefranche, Voituret. — Bourg, Martinet. — Mâcon, Mossel. — Roanne, Mercier. L'instruction sur le traitement se délivre gratis. (2761)

(3421) M^{lle} Jamme, dentiste à Lyon, rue St-Pierre, n° 4, au 3^{me}, prévient le public qu'elle est tous les jours chez elle, excepté les dimanches, depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir dans les petits jours, et dans les grands jusqu'à 6 heures.

(4514) A CÉDER. — Office de notaire à Bussières, canton sud de Mâcon (Saône-et-Loire). S'adresser à M. Lemerrier, titulaire.

(4530) A VENDRE pour cause de cessation de commerce. — Une partie d'eau de fleurs d'oranger en estagnons et en bouteilles.

S'adresser au magasin de nouveautés, rue de Pazy, n° 3, dont le fonds très-achalandé est à vendre.

(4506) PLUMES PERRY.

Les plumes métalliques fabriquées par la maison Perry se composent d'un grand nombre d'espèces qui, sous des formes différentes, réunissent les qualités les plus remarquables de finesse, d'élasticité, de durée, de perfection. Elles conviennent à tous les genres d'écriture, française, anglaise, etc. ; et comme elles possèdent, dans presque toutes les sortes, des pointes extra-fines, fines, moyennes ou larges, il n'est personne qui ne puisse y trouver des plumes qui conviennent parfaitement à son écriture. — Se vendent chez tous les papetiers.

(103) VIN DE MAUGENEST.

Liqueur hygiénique brevetée, employée avec succès dans les mauvaises digestions, les maux d'estomac, l'ennui, la faiblesse générale, les douleurs rhumatismales, les fièvres intermittentes et les maux de têtes périodiques. 7 f. la bouteille et 4 f. la demi-bouteille, avec un mémoire. Dépôt général à Paris, rue du Four-St-Germain, n° 37 (affanchir), et chez MM. les pharmaciens Borelly, à Lyon ; Michel, à Tarare.

(3474) LES PALPITATIONS DE COEUR,

Oppressions, asthmes, catarrhes, rhumes, toux opiniâtres et hydropisies générales ou partielles, sont guéris en peu de temps par le Sirop de Digitale, de LABÉLONIE.

Dépôts à Lyon, M. Vernet, place des Terreaux ; Tarare, M. Michel ; Bourg, M. Martinet ; Mâcon, M. Lacroix ; Châlon-sur-Saône, M. Terrat ; Roanne, M. Chervette ; St-Etienne, M. Garnier-Martinot ; Vienne, M. Rouvière ; Grenoble, M. Bouteille, Grande-Rue ; Valence, M. Reboulet, tous pharmaciens.

UNE MÉDAILLE D'ARGENT A ÉTÉ DÉCERNÉE A L'AUTEUR.

Guérison des Cors.

De nombreux certificats, des expériences récentes et décisives, prouvent que la Pâte tyiacéenne de M. Mallard, pharmacien à Paris, est toujours la seule qui guérisse d'une manière constante les cors, durillons et oignons. — 2 f. la boîte. — Dépôts à Lyon, à la pharmacie des dépôts, place des Célestins, chez M. Deschamps et chez M. Vernet, pharmaciens. (3260)

GUÉRISON

DES

Maladies Secrètes,

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écorchements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs,

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales,

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (3445)

MALADIES SECRÈTES

Récentes, anciennes et réputées incurables,

Guéries sans rechute d'un à cinq jours, par une méthode unique aussi sûre que facile, par le docteur Thivaud, Montpellier. Prix : 10 fr. le flacon avec l'instruction. Le flacon suffit pour la guérison parfaite de l'écoulement le plus ancien et le plus rebelle. — Dépôt chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, à Lyon. (1667)

AVIS.

Depuis le 27 novembre a disparu de son domicile conjugal M^{me} Phily, demeurant rue Pouteau, clos Casati, n° 3. — SIGNALEMENT : Agée de 32 ans, cheveux et sourcils blonds, yeux gris, nez long, bouche moyenne, menton rond, teint coloré. — MARQUES PARTICULIÈRES : Légères cicatrices au menton et au front. — VÊTEMENTS : Robe d'indienne fond noir à bouquets détachés, grand châle rayé de 6/4, bonnet de jaconas, bas noirs et souliers ordinaires.

Récompense à celui qui en donnera des nouvelles au domicile ci-dessus désigné ou au bureau de la police municipale.

Feuille d'Annonces.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE

De Ch. SAVY jeune,
QUAI DES CÉLESTINS, N° 49.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

Traité pratique des accouchements, par Moreau, officier de la Légion-d'Honneur, professeur d'accouchements, des maladies des femmes et des enfants à la Faculté de Médecine de Paris, chirurgien consultant du roi, membre de l'Académie royale de Médecine. — 2 vol. in-8° avec 10 livraisons de planches in-folio. — Paris, 1838. — 5 livraisons sont en vente. — Prix de chaque livraison : 4 fr. — Les personnes qui souscriront avant la mise en vente de la 6^e livraison auront les 2 vol. de texte gratis.

Éléments de minéralogie appliquée aux sciences chimiques, contenant l'histoire naturelle et métallurgique des substances minérales, leurs applications à la pharmacie, à la médecine et à l'économie domestique, suivis d'un précis élémentaire de géographie, par J. Girardin et H. Lecoq, pharmaciens internes dans les hôpitaux civils de Paris. — 2 gros vol. in-8° avec planches. — Paris, 1827. — Prix : 14 fr.

Introduction à l'étude de la botanique, ou traité élémentaire de cette science, contenant l'organographie et la physiologie, un aperçu des fossiles végétaux, de la botanique médicale et de l'histoire de la botanique, par M. Alphonse de Decandolle, professeur à l'académie de Genève; ouvrage accompagné de planches. — 2 gros vol. in-8°. — Paris, 1836. — Prix : 15 fr.

Dictionnaire raisonné des termes de botanique et des familles naturelles, contenant l'étymologie et la description détaillée de tous les organes, par H. Lecoq, professeur d'histoire naturelle, directeur du jardin de botanique de Clermont-Ferrand, membre de plusieurs sociétés savantes, et J. Juillet, docteur en médecine de la Faculté de Paris. — 1 fort vol. in-8°. — Paris, 1832. — Prix : 9 fr.

De l'emploi du chalumeau dans les analyses chimiques et les déterminations minéralogiques, par M. Berzelius. — 1 fort vol. in-8° avec planches. — Paris, 1837. — Prix : 7 fr.

Leçons sur la philosophie chimique professées au collège de France, par M. Dumas, recueillies par M. Bineau, professeur de chimie à la faculté des sciences de Lyon. — 1 fort vol. in-8°. — 1837. — Prix : 7 fr.

Le même libraire achète les vieux ouvrages en sciences, médecine et littérature à des prix satisfaisants, et se charge de la vente des bibliothèques. (155)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

Etude de M^e Darmès, notaire à Lyon.

(149) VENTE AUX ENCHÈRES

D'UN FONDS DE VERRERIE ET DE GOBELETTERRIE, De treize saumons de plomb pesant ensemble sept cent quarante-deux kilogrammes, et de cent quatre-vingts couffes alquifoux ou mines de plomb d'Espagne, du poids de douze mille quatre-cent soixante-deux kilogrammes.

Le lundi onze décembre mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, il sera procédé, par M^e Darmès, notaire à Lyon, commis à cet effet, dans le domicile de défunt M. Henri Grataloup, situé à Lyon, quai Humbert, n° 13, au rez-de-chaussée, à la vente aux enchères publiques :

1^o D'un fonds de verrerie et gobeletterie situé à Lyon, quai Humbert, n° 13, composé d'une très-grande quantité de verres à vitre de toutes qualités, de bouteilles, verres à bière, à vin et à liqueurs, verres à quinquets, cruches à bière, bombonnes, de dix-sept mille kilogrammes terre d'Angaube, de briques réfractaires, et d'une grande quantité de verroterie.

La vente comprendra les agencements et les agrès nécessaires à l'exploitation du fonds.

La mise à prix est de 15,000 f.

2^o De treize saumons de plomb pesant ensemble sept cent quarante-deux kilogrammes, et de cent quatre-vingts couffes alquifoux ou mines de plomb d'Espagne, du poids de douze mille quatre cent soixante-deux kilogrammes.

La mise à prix pour ces deux objets est de 5,000 f.

Le fonds et les marchandises formeront un lot ; les saumons de plomb et les couffes d'alquifoux formeront un autre lot. Chaque lot sera vendu séparément ; et, dans le cas où il n'y aurait pas d'enchérisseur, l'on diminuera la quantité de marchandises qui devra composer le fonds, ou toutes les marchandises seront vendues en détail, par le ministère de l'un de MM. les commissaires-priseurs.

En cas de vente du fonds, l'acquéreur sera subrogé aux droits du bail.

Cette vente sera faite à la requête de M. Pierre-François Grataloup, héritier sous bénéfice d'inventaire de M. Henri Grataloup, son père. Elle aura lieu en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Lyon, le vingt-un octobre mil huit cent trente-sept.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Darmès, notaire à Lyon, quai de Bondy, n° 165, dépositaire du cahier des charges qui contient le détail des objets à vendre, avec l'estimation de chaque objet.

ANNONCES DIVERSES

(4533) A VENDRE de rencontre à bon marché. — Vingt-quatre croisées en bois de chêne, vernies et vitrées, de huit ou six pieds de haut sur quatre pieds de large. S'adresser, à St-Genis-Laval, chez M. Devaux.